



PROCÈS-VERBAL N°7

RECEPTION

AR 1819 05 – US MONTELIMAR contre la Commission des Règlements:

ayant sanctionné M. Brice EL KELLALI, éducateur, de 6 matches fermes de suspension pour avoir aligné un joueur suspendu.

Match concerné :

MONTELIMAR US / RHODIA O
Championnat U 19 D1, du 27 janvier 2019.

AUDITION - CONVOCATION

AR 1819 05 – US MONTELIMAR contre la Commission des Règlements:

ayant sanctionné M. Brice EL KELLALI, éducateur, de 6 matches fermes de suspension pour avoir aligné un joueur suspendu.

Match concerné :

MONTELIMAR US 1 / RHODIA O 1
Championnat U 19 D1, du 27 janvier 2019.

La commission, après étude des pièces en sa possession, a décidé d'appeler l'affaire en sa séance du

Lundi 18 mars 2019 à 20 heures 15

au siège du Comité, 101 rue du 8 mai 1945, 07500 GUILHERAND-GRANGES

Les personnes suivantes sont convoquées :

- M. le Président de la Commission des Règlements,

DE MONTELIMAR US :

M. Brice EL KELLALI ,
Madame la Présidente du Club ou son Représentant.

RAPPEL

Les clubs ont la faculté de faire citer les personnes qu'ils souhaitent, au plus tard 5 jours avant la date de la réunion, étant observé que le Président de la Commission d'Appel dispose du droit de refuser toutes demandes qui lui paraîtraient abusives. Ils peuvent se faire assister ou représenter par tout conseil ou avocat de leur choix, et consulter l'ensemble des pièces du dossier avant la séance.

Les personnes présentes à l'audience devront justifier de leur identité (présentation de la licence) **et les mineurs être accompagnés d'un de leurs parents**. Le dossier peut être consulté avant la séance sur demande préalable auprès du Président de la Commission d'Appel (tél. 04 75 64 40 93).

La présence des personnes convoquées est obligatoire en application de l'article 112 des Règlements Sportifs du DDA.